



**PRÉFÈTE
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique préalable à la création de la réserve naturelle nationale d'Arjuzanx (Landes) sur les communes de MORCENX-LA-NOUVELLE, RION-DES-LANDES et VILLENAVE.

Demandeur : Préfecture des LANDES
Direction Départementale des Territoires et de la Mer
351 boulevard SAINT-MEDARD
BP 369
40 012 MONT-DE-MARSAN CEDEX
Représentée par Madame la préfète

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné, est ouverte dans les mairies de MORCENX-LA-NOUVELLE, siège de l'enquête publique, RION-DES-LANDES et VILLENAVE durant 32 jours consécutifs du lundi 15 mars 2021 à 09h00 au jeudi 15 avril 2021 à 17h00.

Madame la ministre de la transition écologique ou le cas échéant Monsieur le premier ministre, est l'autorité compétente pour prendre le décret de classement en réserve naturelle nationale.

Monsieur Cédric GRANGER, consultant, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision n° E21000012/64 du président du Tribunal Administratif de PAU en date du 04 février 2021.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment le dossier de projet de création de la réserve naturelle nationale d'ARJUZANX (Landes) et ses annexes :

- sur support papier :
 - à la mairie de MORCENX-LA NOUVELLE, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au jeudi de 08h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30, le vendredi 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h00 ;
 - à la mairie de RION-DES-LANDES, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au jeudi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h45, le vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, le samedi 09h00 à 12h00 ;
 - à la mairie de VILLENAVE, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08h45 à 12h30, le samedi de 08h45 à 11h30 ;
- sur un poste informatique dans les mairies de MORCENX-LA-NOUVELLE, siège de l'enquête publique, RION-DES-LANDES ET VILLENAVE aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;

- sur le site internet des services de l'État dans les Landes à l'adresse suivante www.landes.gouv.fr puis sélectionner rubrique Publications – Publications légales – Enquêtes publiques.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, du lundi 15 mars 2021 à 09h00 au jeudi 15 avril 2021 à 17h00, être :

- consignées par écrit sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les mairies de MORCENX-LA-NOUVELLE, siège de l'enquête publique, RION-DES-LANDES ET VILLENAVE ;
- envoyées par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie de MORCENX-LA-NOUVELLE, siège de l'enquête publique – 2 place Léo Bouyssou – 40110 MORCENX-LA-NOUVELLE ;
- transmises par courriel à pref-amenagement@landes.gouv.fr avant le jeudi 15 avril 2021 à 17h00. Elles devront porter la mention : « à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur (EP création réserve naturelle ARJUZANX).

Monsieur Cédric GRANGER, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les conditions suivantes :

Mairies	Permanences
Mairie de MORCENX-LA-NOUVELLE	Mercredi 24 mars 2021 de 13h30 à 17h30
Mairie de RION-DES-LANDES	Samedi 03 avril 2021 de 09h00 à 12h00
Mairie de VILLENAVE	Mercredi 07 avril 2021 de 13h30 à 17h30
Mairie de MORCENX-LA-NOUVELLE	Jeudi 15 avril 2021 de 13h00 à 17h00

Toutes informations sur la dite demande pourront être sollicitées auprès du maître d'ouvrage, Mesdames Magali BERTRAND et Christelle VETILLARD de la DDTM des LANDES – Service Nature et Forêt – 351 boulevard SAINT-MEDARD – BP 369 – 40 012 MONT-DE-MARSAN CEDEX – 05 58 51 30 14 – ddtm-snf@landes.gouv.fr.

Copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront déposées à la mairie de MORCENX-LA-NOUVELLE, siège de l'enquête publique, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes – Service Nature et Forêt (SNF) (05 58 51 30 14), et sur le site internet des services de l'État dans les Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La préfète

Cécile BIGOT-DEKEYZER